

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 3, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste	
CAHORS. — D.	6 <sup>h</sup> 25	11 <sup>h</sup> 47	5 <sup>h</sup> 53	PARIS. — D.	2 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 30	CAHORS. — D.	4 <sup>h</sup> 42	11 <sup>h</sup> 11	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 20	11 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> 30	CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10	CAPDENAC D.	7 <sup>h</sup> 45	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10
Mercuès. . . . .	6 <sup>h</sup> 41	11 <sup>h</sup> 53	6 <sup>h</sup> 19	— Express. . . . .	8 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> 30	15 <sup>h</sup> 30	Sept-Ponts. . . . .	4 <sup>h</sup> 58	11 <sup>h</sup> 11	5 <sup>h</sup> 37	BORDEAUX. . . . .	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> 30	Cabessut, halte . . . . .	7 <sup>h</sup> 48	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 18	Lamadeline. . . . .	7 <sup>h</sup> 53	11 <sup>h</sup> 44	5 <sup>h</sup> 10
Parnac. . . . .	6 <sup>h</sup> 54	11 <sup>h</sup> 26	6 <sup>h</sup> 10	BORDEAUX. . . . .	5 <sup>h</sup> 45	11 <sup>h</sup> 30	15 <sup>h</sup> 30	Lalbenq. . . . .	5 <sup>h</sup> 20	11 <sup>h</sup> 39	6 <sup>h</sup> 11	Montauban D.	7 <sup>h</sup> 25	11 <sup>h</sup> 35	4 <sup>h</sup> 40	Arcambal. . . . .	8 <sup>h</sup> 11	11 <sup>h</sup> 54	5 <sup>h</sup> 28	Toirac. . . . .	8 <sup>h</sup> 10	11 <sup>h</sup> 44	5 <sup>h</sup> 21
Luzel. . . . .	7 <sup>h</sup> 3	11 <sup>h</sup> 34	6 <sup>h</sup> 23	M.-Libos. — D.	8 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	15 <sup>h</sup> 30	Montpezat. . . . .	5 <sup>h</sup> 31	11 <sup>h</sup> 52	6 <sup>h</sup> 25	Founeuve. . . . .	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	Vers. . . . .	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 15	5 <sup>h</sup> 38	Montbrun, hal. . . . .	8 <sup>h</sup> 20	12 <sup>h</sup> 29	5 <sup>h</sup> 43
Castelfranc. . . . .	7 <sup>h</sup> 18	11 <sup>h</sup> 47	6 <sup>h</sup> 44	Fumel. . . . .	8 <sup>h</sup> 48	11 <sup>h</sup> 30	15 <sup>h</sup> 30	Saint-Géry. . . . .	5 <sup>h</sup> 45	12 <sup>h</sup> 6	6 <sup>h</sup> 42	Saint-Géry. . . . .	8 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	5 <sup>h</sup> 44	Saint-Géry. . . . .	8 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	5 <sup>h</sup> 44	Cajarc. . . . .	8 <sup>h</sup> 31	12 <sup>h</sup> 42	5 <sup>h</sup> 53
Puy-l'Évêque. . . . .	7 <sup>h</sup> 31	11 <sup>h</sup> 59	6 <sup>h</sup> 53	Solignac-Touzac. . . . .	9 <sup>h</sup> 1	11 <sup>h</sup> 30	15 <sup>h</sup> 30	Causade. . . . .	5 <sup>h</sup> 55	12 <sup>h</sup> 16	6 <sup>h</sup> 56	Condéché. . . . .	8 <sup>h</sup> 34	12 <sup>h</sup> 55	6 <sup>h</sup> 6	Condéché. . . . .	8 <sup>h</sup> 34	12 <sup>h</sup> 55	6 <sup>h</sup> 6	Calvignac, hal. . . . .	8 <sup>h</sup> 45	11 <sup>h</sup> 5	6 <sup>h</sup> 9
Duravel. . . . .	7 <sup>h</sup> 43	12 <sup>h</sup> 8	7 <sup>h</sup> 8	Duravel. . . . .	9 <sup>h</sup> 10	11 <sup>h</sup> 30	15 <sup>h</sup> 30	Réalville. . . . .	6 <sup>h</sup> 5	12 <sup>h</sup> 25	7 <sup>h</sup> 18	St-Girg, halte. . . . .	8 <sup>h</sup> 42	11 <sup>h</sup> 13	6 <sup>h</sup> 6	St-Girg, halte. . . . .	8 <sup>h</sup> 42	11 <sup>h</sup> 13	6 <sup>h</sup> 6	St-Martin-Lab. . . . .	8 <sup>h</sup> 54	11 <sup>h</sup> 16	6 <sup>h</sup> 18
Solignac-Touzac. . . . .	7 <sup>h</sup> 53	12 <sup>h</sup> 18	7 <sup>h</sup> 18	Puy-l'Évêque. . . . .	9 <sup>h</sup> 19	11 <sup>h</sup> 30	15 <sup>h</sup> 30	Albiac. . . . .	6 <sup>h</sup> 13	12 <sup>h</sup> 34	7 <sup>h</sup> 18	St-Martin-Lab. . . . .	8 <sup>h</sup> 53	11 <sup>h</sup> 25	6 <sup>h</sup> 16	St-Martin-Lab. . . . .	8 <sup>h</sup> 53	11 <sup>h</sup> 25	6 <sup>h</sup> 16	Calvignac, hal. . . . .	9 <sup>h</sup> 4	11 <sup>h</sup> 43	6 <sup>h</sup> 38
M.-Libos. — A.	8 <sup>h</sup> 13	12 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	Castelfranc. . . . .	9 <sup>h</sup> 34	11 <sup>h</sup> 30	15 <sup>h</sup> 30	Montpezat. . . . .	6 <sup>h</sup> 22	12 <sup>h</sup> 43	7 <sup>h</sup> 28	Calvignac, hal. . . . .	9 <sup>h</sup> 4	11 <sup>h</sup> 43	6 <sup>h</sup> 26	Calvignac, hal. . . . .	9 <sup>h</sup> 4	11 <sup>h</sup> 43	6 <sup>h</sup> 26	Condéché. . . . .	9 <sup>h</sup> 11	11 <sup>h</sup> 45	6 <sup>h</sup> 38
BORDEAUX. . . . .	3 <sup>h</sup> 51	8 <sup>h</sup> 11	2 <sup>h</sup> 49	Luzel. . . . .	9 <sup>h</sup> 47	11 <sup>h</sup> 30	15 <sup>h</sup> 30	Montauban. A.	6 <sup>h</sup> 39	11 <sup>h</sup> 43	7 <sup>h</sup> 45	Cajarc. . . . .	9 <sup>h</sup> 17	11 <sup>h</sup> 51	5 <sup>h</sup> 54	Cajarc. . . . .	9 <sup>h</sup> 17	11 <sup>h</sup> 51	5 <sup>h</sup> 54	Saint-Géry. . . . .	9 <sup>h</sup> 25	12 <sup>h</sup> 12	6 <sup>h</sup> 51
PARIS. — Ar.	11 <sup>h</sup> 46	4 <sup>h</sup> 18	2 <sup>h</sup> 49	Parnac. . . . .	9 <sup>h</sup> 57	11 <sup>h</sup> 30	15 <sup>h</sup> 30	BORDEAUX. . . . .	10 <sup>h</sup> 40	6 <sup>h</sup> 05	7 <sup>h</sup> 45	Montbrun, hal. . . . .	9 <sup>h</sup> 33	12 <sup>h</sup> 23	6 <sup>h</sup> 51	Montbrun, hal. . . . .	9 <sup>h</sup> 33	12 <sup>h</sup> 23	6 <sup>h</sup> 51	Vers. . . . .	9 <sup>h</sup> 34	12 <sup>h</sup> 29	7 <sup>h</sup> 1
				Mercuès. . . . .	10 <sup>h</sup> 9	11 <sup>h</sup> 30	15 <sup>h</sup> 30	TOULOUSE. A.	8 <sup>h</sup> 25	3 <sup>h</sup> 55	9 <sup>h</sup> 41	Toirac. . . . .	9 <sup>h</sup> 44	12 <sup>h</sup> 36	7 <sup>h</sup> 1	Toirac. . . . .	9 <sup>h</sup> 44	12 <sup>h</sup> 36	7 <sup>h</sup> 1	Arcambal. . . . .	9 <sup>h</sup> 44	12 <sup>h</sup> 46	7 <sup>h</sup> 9
				CAHORS. — A.	10 <sup>h</sup> 25	11 <sup>h</sup> 30	15 <sup>h</sup> 30					Sept-Ponts. . . . .	9 <sup>h</sup> 53	12 <sup>h</sup> 42	8 <sup>h</sup> 36	Sept-Ponts. . . . .	9 <sup>h</sup> 53	12 <sup>h</sup> 42	8 <sup>h</sup> 36	Cabessut, halte. . . . .	9 <sup>h</sup> 56	12 <sup>h</sup> 46	7 <sup>h</sup> 22
												CAHORS. — A.	9 <sup>h</sup> 51	12 <sup>h</sup> 37	6 <sup>h</sup> 43	Lamadeline. . . . .	9 <sup>h</sup> 53	12 <sup>h</sup> 42	8 <sup>h</sup> 36	CAHORS. — A.	10 <sup>h</sup> 6	12 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 31

Cahors, le 2 Décembre.

Interrogez cent personnes en France, prises au hasard, et demandez leur quel remède elles voudraient voir appliquer à notre situation budgétaire. Quatre-vingt-quinze au moins vous répondront : « Il faut faire des économies ». Mais où, sur quoi ? sur l'administration vous dira-t-on avec ensemble. Et si vous poussez un peu plus vos interlocuteurs, si vous cherchez à savoir quels défauts ils trouvent à notre organisation administrative, ils seront bien peu à ne pas répondre : « Il y a trop d'employés ». On avouera en même temps que ces employés, trop nombreux, sont mal payés, — ce qui n'empêche pas d'ailleurs les emplois d'exercer une véritable fascination sur les esprits des jeunes français.

Questionnez maintenant les employés. Ils sont de deux sortes. Ceux qui ont passé le grade de chef de bureau, estiment généralement que tout est pour le mieux dans la meilleure des administrations. Mais ceux qui n'ont pas encore atteint ce grade envié, conviendront qu'ils travaillent fort peu, à des besognes dont l'utilité est souvent très contestable. Ils s'empresseront d'ajouter que l'Etat les rémunère en raison de leur utilité, c'est-à-dire très mal. La plupart affirmeront qu'ils préféreraient avoir plus de travail et des appointements plus considérables. Ils feront seulement cette restriction, que la réforme qui donnerait satisfaction à leurs désirs, ne devrait supprimer les emplois inutiles qu'au fur et à mesure de l'extinction des titulaires.

Tout le monde est donc à peu près d'accord sur la formule qu'il conviendrait d'appliquer pour reconstituer notre administra-

tion sur des bases plus rationnelles et plus avantageuses. Cette formule n'est pas neuve. Elle a été donnée avec une précision, une profondeur de vues extraordinaires par Balzac, dans son beau livre des *Employés*. Comment se fait-il, que nul ministre ne l'ait appliquée ? Il semble qu'il aurait conquis en le faisant l'admiration de tous les français, dont il réaliserait les désirs avoués ?

Ah, c'est que cette admiration toute platonique, ne peut guère être mise en parallèle avec les inimitiés profondes que soulèverait une pareille entreprise. Diminuer le nombre des employés ! Mais ce serait tromper les espoirs d'avancement immédiat de tous les fonctionnaires, ce serait exciter l'indignation de tous les quémandeurs de places, en particulier des hommes politiques qui préchent l'économie dans les Chambres et qui, en sortant de là passent au ministère pour recommander leurs protégés. Or, quel est le ministre qui pourrait avoir assez d'autorité pour braver ces mécontentements, à une époque où les majorités s'obtiennent en jetant en pâture aux meneurs des groupes, des « missions extraordinaires » ? Quel est celui de nos hommes d'Etat éphémères qui oserait même entreprendre une réforme d'aussi longue haleine ?

Pourtant, les abus ont été si généraux, si criants, dans ces dernières années, qu'il faudra bien faire quelque chose. La Chambre a tranché dans le vif en rognant les crédits ; mais ce n'est pas une assemblée qui peut agir en cette matière avec discernement et rien ne prouve que ces décisions recevront l'application qu'elle devraient raisonnablement comporter. Il se passera sans doute dans les administrations centra-

les, ce qui s'est passé sur les lignes en construction des chemins de fer de l'Etat : les crédits ayant été considérablement réduits on ne diminue pas le personnel. Seulement on ne fit plus du tout de travaux. Et c'est ainsi qu'au lieu d'une minime besogne obtenue avec beaucoup d'argent, on dépensa un peu moins pour ne rien obtenir du tout.

C'est surtout aux administrations centrales qu'on s'en prend, parce que là, les faits sont plus aisés à contrôler. L'enquête de 1872 avait prouvé que dans ces bureaux les employés travaillent en moyenne deux heures par jour. Et combien de paperasserie inutile dans ces deux heures-là ! On se demande ce qu'ils doivent travailler depuis le dédoublement des ministères et l'érection des divisions en directions, depuis que tant de ministres et de sous-secrétaires d'Etat ont casé, par dispositions testamentaires, tant de chefs et de sous-chefs de cabinet et de simples attachés ! Quand on se livre en cette matière à des statistiques, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer de la tranquille quiétude des ministres ou de la résignation du contribuable français, qui entretient tant de gens dont l'unique occupation est de se rendre encore plus onéreux en brûlant du bois et de l'huile, en noircissant du papier, en faisant installer des locaux, etc. Car il faut bien se persuader que toutes ces choses se tiennent : un employé inutile brûle inutilement du bois, consomme inutilement de l'huile. Heureux encore quand il ne parvient pas à se faire nommer chef de bureau, ce qui l'oblige, par dignité, à se faire adjoindre des employés qui l'aident à ne rien faire et à dépenser les crédits. Dépenser les crédits, tout est là : un fonctionnaire dépense toujours son crédit, car sans

cela, il serait exposé à le voir réduire l'année suivante. Et même il cherche à l'augmenter car l'importance de ses fonctions est en raison directe des sommes dépensées. Je pourrais citer sur ce point mille anecdotes, qui fournissent d'ailleurs matière à mainte plaisanterie du bon public français. Jadis, quand il avait bien plaisanté, il payait ; mais il paraît que cette méthode commence à le lasser.

Ce qu'il faut se bien persuader, c'est que, ce qui est vrai des administrations centrales, l'est, à un degré moindre, de presque tous les bureaux des départements. Je ne veux pas, pour aujourd'hui, préciser ; partout, le personnel a été augmenté depuis quinze ans dans des proportions fort supérieures à l'accroissement du travail. Il est juste de dire que les traitements n'ont pas augmenté dans la même proportion et qu'ils n'ont pas, depuis le commencement du siècle, suivi la marche ascendante du prix des denrées. Aussi les fonctionnaires ont-ils plus de peine que jamais à joindre les deux bouts, j'entends ceux qui n'exercent pas, à côté de leurs fonctions officielles, des professions plus lucratives.

Et ceci me ramène d'une façon générale à la formule de Balzac, toujours vraie et toujours inappliquée : « moins d'employés, mieux payés ». On obtiendrait du même coup et par surcroît, la diminution des frais de matériel et de fournitures de toutes sortes. De plus, ce qui n'est peut-être pas indifférent, on donnerait satisfaction, aux désirs les plus chers des fonctionnaires laborieux.

Il n'y a pas d'ailleurs la moindre apparence que ce beau rêve se réalise de sitôt avec nos mœurs actuelles. L'agriculture

une entrevue compromettante, qui pouvait tout perdre ?

Il avait lui-même, en compagnie de Gaudru, préparé l'échelle. Il avait choisi un de ces barreaux larges qu'on met comme traverses pour maintenir plus solidement les bras. Il l'avait disposé de façon à ce qu'il tournât quand on poserait le pied dessus. L'accident s'était produit comme il l'avait supposé. L'ouvrier était tombé, ainsi qu'il l'avait prévu, mais il était tombé sans se faire de mal...

Voilà ce qu'il n'avait pas pu prévoir ! Voilà ce qui dérangeait tous ses plans ! Il y avait donc autour de l'homme un bon génie qui le protégeait ?

Le fonctionnaire prussien ne se sentait pas de rage. Ses lèvres avaient pâli. Ses yeux froids lançaient des lueurs bleues semblables à des lueurs d'éclairs...

— Et monsieur ne s'est pas fait de mal ? dit-il d'une voix contractée par la colère...

— Non, monsieur le comte, répondit Farandole. Un peu étourdi seulement...

— C'est de la chance, grommela M. de Grüber...

— Oui, répliqua naïvement le peintre, car je suis tombé de haut...

— J'ai fait monter monsieur ici, reprit Wilhelmine. Un médecin est venu lui donner des soins. Monsieur avait perdu connaissance... J'ai bien fait, n'est-ce pas, père ?...

Le comte lança à sa fille un regard de fureur, sans répondre.

Il se tourna vers Farandole.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

64

## FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

TROISIÈME PARTIE  
Les reptiles mordent  
XVII

FARANDOLE PARTAGE LES SOUPÇONS DE WILHELMINE

L'entrée inopinée du comte au moment où Wilhelmine et Farandole étaient au point le plus intéressant de leur confidence avait produit sur eux l'effet d'un coup de foudre tombant à leurs pieds.

M. de Grüber n'était pas moins stupéfait qu'eux.

Pendant quelques secondes, nos trois personnages, si étagement rassemblés, se regardèrent sans parler, mais leurs regards étaient assez éloquentes. Sur la figure de la jeune fille se lisait une sorte d'effroi d'avoir été surprise et une terreur de se trouver en présence de l'homme sur lequel elle avait conçu les soupçons que nous avons indiqués.

Farandole était franchement effaré... Etait-ce là M. de Grüber ?... Le peintre avait reconnu aussitôt l'homme qui l'avait reçu à l'ambassade d'Allemagne, et auquel il avait fait ses confidences, dans la matinée fameuse qui avait été, pour ainsi dire, le signal de tous les déboires qui lui étaient arrivés ensuite.

Cette coïncidence, rapprochée de l'émotion vraiment étrange qui s'était emparée de la jeune fille au récit des malheurs de Marinette, confirmait le peintre dans la pensée qui lui était venue. Certainement le comte de Grüber était au courant du drame dans lequel un de ses compatriotes avait joué le principal rôle. Certainement sa fille avait appris quelque chose, indirectement peut-être. Certainement aussi le comte avait intérêt à ne pas livrer le baron de Gerbach, qui était sans doute un de ses amis.

M. de Grüber avait dû raconter à ce dernier la visite de l'ouvrier à l'ambassade, les menaces que Farandole avait faites, et c'est à partir de ce moment-là que les hostilités avaient commencé. Le comte était donc sûrement un allié de l'ennemi de la marchande d'oranges !

Si seulement le peintre avait eu le temps de se concerter avec Wilhelmine ! La jeune fille semblait bien disposée à son égard. Elle paraissait avoir été révoltée par le récit de la persécution que l'on faisait subir à une pauvre femme, coupable seulement de trop aimer sa fille.

Elle deviendrait sûrement une auxiliaire pour eux, et une auxiliaire précieuse !

Toutes ces pensées s'étaient présentées dans l'esprit de l'ouvrier en moins de temps qu'il n'en a fallu pour les transcrire ; instantanément, pour ainsi dire. Il n'avait plus rien à faire là, et il songeait à s'éloigner après avoir de nouveau remercié sa bienfaitrice, mais il était comme cloué à sa place par le regard fixe du comte, qui pesait sur lui et semblait vouloir mettre à jour ses pensées.

M. de Grüber avait été fort étonné de trouver

chez lui causant avec sa fille, un homme qui portait le costume d'un homme du peuple. Il ne songeait plus à Farandole, mais à l'aspect de la blouse souillée de couleurs, il avait deviné que l'homme qu'il avait devant lui était le peintre que Gaudru devait lui envoyer. C'était son ennemi, celui qu'il avait songé à faire périr froidement, celui qui le gênait dans ses combinaisons et qu'il avait résolu de supprimer avec autant de calme qu'un joueur d'échecs se débarrasse d'un pion qui obstrue la marche de ses figures...

Le comte ignorait ce qui s'était passé. Il était venu en voiture, et les groupes qui avaient stationné un moment devant la porte s'étaient dispersés. Il n'avait pas entendu parler de l'accident, et il allait demander brutalement à Wilhelmine ce qu'elle faisait là, quand la jeune fille, pour mettre fin à l'embarras qui pesait sur tout le monde, prit la parole :

— On vous a raconté, père, dit-elle, ce qui est arrivé ?

M. de Grüber tressaillit.

— Quoi, demanda-t-il, qu'est-il arrivé ?

— Monsieur, — elle désignait Farandole, — était venu travailler pour nous, quand un barreau de l'échelle a manqué sous son pied, et il est tombé...

Le comte fit un mouvement brusque, que ses interlocuteurs durent prendre pour un mouvement de sensibilité, mais qui était dû à la fureur et au désappointement.

Comment, il avait manqué son coup encore ? Cette nouvelle tentative avait-elle avorté ? C'était tout ce qu'il avait retiré de son ingénieuse combinaison — une entrevue entre le peintre et sa fille, —



souffrait : on a acheté un hôtel, créé un ministère, des chefs de division, des attachés pour la soulager ; le commerce périclitait, on lui a donné M. Lockroy et toute sa suite ; il est question de venir en aide au travail par le même procédé. Ne parlons pas trop d'économies : on serait capable de décréter un ministère des économies, avec autant de bureaux qu'il y a de services, et de lui construire un palais sur l'emplacement des Tuileries.

★★

## LES CHAMBRES

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 30 novembre 1886.

La Chambre reprend la discussion du budget spécial des protectorats, il ne reste plus à examiner que le budget de Madagascar.

M. de Mahy estime que la sécurité de notre résident général est gravement compromise, il ne s'oppose pas au vote des crédits, au contraire, mais il demande au président du conseil des explications très nettes et très précises sur la manière dont les Howas ont exécuté leurs promesses et le traité dont ils s'étaient engagés à respecter les clauses.

M. le Président du Conseil veut faire une réponse péremptoire. — D'abord, le résident général a reçu l'ordre de faire savoir aux Howas que la France entendait faire respecter intégralement le traité de 85 ; à cet effet, une lettre catégorique a été écrite à M. Le Myre de Villers à la fin de septembre. Ce dernier nous a fait savoir que l'attitude du gouvernement Howas était modifiée et que la France commençait à être respectée.

Notre action a commencé déjà à avoir des effets appréciables, notre influence est en voie de progrès, à la date du 23 novembre une lettre de M. Le Myre de Villers l'annonçait. Si nos prévisions étaient différées, nous n'hésiterions pas et nous saurions vous proposer des mesures aussi énergiques que notre action a été jusqu'à présent modérée. Un traité qui porte la signature de la France doit être exécuté.

Mgr Freppel remercie M. de Freycinet de ses déclarations, mais il trouve qu'elles ne sont pas en rapport avec la gravité de la situation. Nous croyons, dit-il, qu'un traité contesté dans ses parties essentielles n'est pas un traité accepté. Les Howas se moquent ouvertement de la France et de son gouvernement en conservant leur ministre des relations extérieures et en faisant de nos anciens alliés, les Sakalaves, leurs esclaves. En résumé, on ne peut laisser protester ainsi la signature de la France.

Je voterai les crédits de Madagascar, mais en y attachant pour ma part un ultimatum. Il en résulte qu'il n'y a plus qu'une ressource : Evacuez ou marchez sur Tananarive. (Applaudissements à droite)

M. le Président du Conseil déclare devoir rectifier quelques-unes des assertions de Mgr Freppel. J'affirme, dit-il, que nous avons à Madagascar une situation que la France peut accepter, une situation respectable et respectée. (Applaudissements à gauche.)

M. de Mahy remercie M. le Président du Conseil de ses déclarations, mais il continue à être inquiet sur le sort de M. Le Myre de Villers, et il reproche d'avoir reçu à titre officieux M. Willoughby qui représentait les intérêts des Howas.

M. de Freycinet rectifie quelques-unes des observations de M. de Mahy et déclare que le budget a été réglé d'après les indications du résident général.

M. Georges Perrin déclare, au nom de la minorité, qu'il ne s'associera pas à un acte de plus dans la conquête de Madagascar, à cause des sacrifices qui seraient nécessaires pour en arriver là.

M. Thomson, rapporteur du budget des affaires étrangères, déclare que le vote des crédits s'impose pour affirmer la volonté de tous d'exécuter le traité librement consenti entre les Howas et la République française.

M. Paul de Cassagnac, en présence des déclarations peu énergiques du gouvernement, s'abstiendra avec un certain nombre de ses collègues.

Le budget de Madagascar est voté par 289 voix contre 100.

La discussion du budget des affaires étrangères est terminée.

On aborde la discussion du budget de la guerre.

M. de Lanjuinais présente quelques critiques sur l'ensemble du budget, qui trouvent peu d'écho sur les bancs de la Chambre.

Les huit premiers chapitres sont adoptés sans changements.

Sur le chapitre 9, états-majors, M. de Martimpuy propose une réduction de 68,000 fr. qui porteront sur les contrôleurs de deuxième classe.

Après les observations de MM. Reille et Casimir Périer, l'amendement de M. de Martimpuy est repoussé.

Les chapitres 9 à 11 sont adoptés.

La Chambre décide, par 318 voix contre 282, de siéger demain.

La séance est levée.

### SÉNAT

Séance du 30 novembre 1886.

Le Sénat adopte par 180 voix contre 13, malgré

l'opposition de M. de Gavardie, le crédit de 30,000 francs pour les dépenses du protectorat des Comores et reprend la discussion du projet sur les aliénés.

## INFORMATIONS

### Nouvelle libéralité du duc d'Aumale.

Mgr le duc d'Aumale vient de faire l'abandon gracieux à la commune de La Neuville-en-Lez (Oise), de l'emplacement du château où naquit Saint Louis.

Pour perpétuer le souvenir de la naissance de son illustre aïeul, le duc d'Aumale a fait ériger une statue du saint roi sur l'emplacement même du château, détruit pendant les troubles de la Ligue.

Tout le terrain environnant a été planté avec le plus grand soin, les allées ont été percées et contribuent à donner un aspect charmant à ce lieu solitaire. Ce sera désormais, dans la bonne saison, une promenade publique pour les habitants de La Neuville et pour les nombreux visiteurs qu'y attire un pieux pèlerinage historique.

Berlin. — Dans la séance du Parlement allemand, au cours de la discussion du budget, le libéral allemand, M. Bickert, a fait la déclaration suivante :

« Nous désirons une paix durable avec la France et nous l'obtiendrons, lorsque les français sauront que l'Allemagne est résolue à défendre son territoire jusqu'au dernier homme. »

### Armes et munitions de guerre.

D'après les journaux de New-York, des agents du gouvernement français viennent d'acheter en Amérique, des machines, afin d'établir une usine pour la fabrication de fusils et de munitions de guerre. On cite même les maisons américaines, au nombre de cinq, avec qui les agents français en question auraient signé des contrats.

Le Recensement. — Il y a six mois que l'opération du dénombrement de la population en France a eu lieu et aucun chiffre, ayant quelque caractère exact, n'a pu encore être publié.

Les premiers chiffres qu'on puisse enfin connaître sont donnés aujourd'hui. En voici quelques uns :

Paris.....	2,344,550 habitants.
Lyon.....	401,930 —
Bordeaux.....	240,582 —
Rouen.....	107,163 —

En 1881, le dénombrement avait donné pour :

Paris.....	2,254,556 habitants.
Lyon.....	352,395 —
Bordeaux.....	215,140 —
Rouen.....	105,906 —

D'une manière générale le dénombrement de 1886 a prouvé qu'il y a eu :

Diminution importante dans la population des petites communes rurales et des chefs-lieux de canton ruraux, ce qui est très grave et très fâcheux pour la production agricole.

Diminution ou faible augmentation dans les petites villes.

Accroissement actif dans les villes de 25 à 40,000 âmes. C'est là que sont allés s'agglomérer les gens qui ont quitté les campagnes où ils auraient été bien plus utiles et probablement plus heureux.

Des mêmes faits avaient été relevés dans le dénombrement de 1881.

— Il nous arrive d'Algérie une nouvelle assez curieuse. Le recensement de 1886 donne à cette colonie une population totale de 3,817,000 habitants soit une augmentation de plus de 1,400,000 depuis quinze ans. A ce compte-là, aucune colonie, même l'Australie, n'aurait jamais eu une croissance aussi prodigieuse.

La raison en est dans les circonstances difficiles où se sont faits les dénombrements antérieurs, après les émeutes successives, et dans un moment où les populations arabes, appréhendant des mesures plus ou moins vexatoires, craignaient de donner le chiffre exact de leurs douars. Il n'en est pas moins vrai que l'accroissement réel est de 423,000 âmes depuis 1881, de 800,000 relativement au recensement de 1876, et de 1,138,000 par rapport à celui de 1872.

## CHRONIQUE LOCALE

### ET RÉGIONALE

M. Delmas, sous-lieutenant porte-drapeau au 7<sup>e</sup> de ligne, change de corps. Il passe au 140<sup>e</sup>.

— M. Coste, sous-lieutenant au 7<sup>e</sup> de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Delmas.

Notre compatriote M. Célières, qui avait été nommé sous-préfet de St-Séver, vient d'être nommé conseiller de préfecture de la Gironde.

L'Académie des sciences vient de décerner le prix des sciences mathématiques d'une valeur de 3,000 francs à M. Goorsat.

M. Goorsat, qui naguère occupait une chaire à la faculté de Toulouse, est originaire de Souillac.

Notre compatriote Gibert (Apolphe), de Gourdon, percepteur de Tournan (Seine-et-Marne), 1<sup>re</sup> classe, est appelé à la perception de Carcassonne (Aude), même classe, avec une augmentation de traitement de 2,000 francs.

Lycée. — Un congé d'inactivité est accordé sur sa demande à M. Jourdan, ancien chargé d'histoire au Lycée de Cahors, nommé boursier d'agrégation près la faculté des lettres de Toulouse.

Notre compatriote M. Paul Vincens, est nommé maître auxiliaire au Lycée de Toulouse.

Un congé d'inactivité est accordé à M. Pouget, ancien maître répétiteur au Lycée de Cahors.

M. Bourzeix, chef d'institution à Gourdon, a été adjoint au conseil académique de Toulouse, par arrêté du ministre de l'instruction publique, pour le jugement des affaires contentieuses intéressant les membres de l'enseignement secondaire libre qui doivent venir dans sa prochaine session.

Instruction publique. — Elections au Conseil départemental. — M. Marlas, instituteur à Cahors, adresse à ses collègues du Lot, à l'occasion des élections au Conseil départemental de l'instruction primaire, la lettre suivante :

Cahors, le 23 novembre 1886.

Monsieur et cher collègue,  
La loi du 30 octobre dernier, a enfin réalisé un des nombreux vœux de l'enseignement primaire : elle ouvre aux instituteurs les portes du conseil départemental.

C'est le 5 décembre prochain que vous êtes appelés à élire deux délégués choisis parmi les collègues du Lot, pour faire partie de cette assemblée.

J'ai l'honneur de venir solliciter votre suffrage. Les attributions des conseils départementaux sont nombreuses, vous le savez ; elles touchent à tous les intérêts de l'enseignement primaire : application des programmes, des méthodes, des règlements édictés par le conseil supérieur ; détermination des écoles publiques qui peuvent avoir un instituteur adjoint ; délibérations sur les rapports et propositions de l'inspecteur d'Académie ; avis à donner sur les réformes jugées utiles à introduire dans l'enseignement ; secours, encouragements et récompenses à accorder aux instituteurs ; avis motivé du Conseil pour la censure et la révocation ; établissement de la liste des instituteurs et institutrices admissibles aux fonctions de titulaires, etc.

Cette rapide énumération doit suffire pour vous faire comprendre combien est sérieux le vote que vous allez émettre dans quelque jours. Il dépend entièrement de vous et vous avez le devoir de faire entrer dans le conseil des instituteurs qui apportent à cette haute assemblée les modestes mais précieux résultats de leur expérience ; il est nécessaire aussi que vos mandataires prennent résolument en main vos intérêts.

Mais ce qui importe surtout, c'est que vos délégués, dans les résolutions qu'ils seront appelés à prendre, ne s'inspirent que de la loi et de leur conscience.

Ce serait là ma règle de conduite si j'étais élu. Par ma présence au chef-lieu du département, je serais en mesure de pouvoir étudier minutieusement les diverses affaires soumises au Conseil et de prendre par suite, au jour de la discussion, une détermination longuement mûrie et réfléchie, ce qui ne peut qu'être favorable au succès d'une cause juste.

Si vous me croyez digne d'être votre mandataire, si vous pensez que je représente vos aspirations, témoignez-moi votre confiance en inscrivant mon nom sur votre bulletin de vote : je n'oublierai pas que je suis le délégué de mes collègues.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

G. MARLAS,

Directeur d'école primaire élémentaire à Cahors.

### Circulaire de M. B. Frayssi.

« Chers collègues,

» Pour la première fois, la loi autorise notre représentation directe et naturelle au sein du conseil départemental. Dès aujourd'hui, il nous sera permis d'y faire entendre nos vœux et d'y voir exposer modestement nos désirs, puisque deux membres de la grande famille feront partie de cette haute assemblée.

» L'honneur est grand et la tâche difficile.

» Supportant depuis plus de vingt années les rudes labeurs que nous impose notre rôle, il m'a été permis de pénétrer beaucoup de détails qui nous touchent de près et de comprendre toutes les phases de la vie d'instituteur,

» Pressé par un grand nombre de collègues des trois arrondissements, je viens vous présenter ma candidature au conseil départemental.

» Si, par vos suffrages, j'étais appelé à cette dignité, veuillez croire que je m'efforcerai de remplir sincèrement mon mandat.

» Je serai toujours le défenseur de nos intérêts, le soutien des malheureux et le protecteur du mérite.

» En toute circonstance, je serai heureux de recevoir vos observations et de les exposer sans crainte devant les membres du conseil.

» Améliorer progressivement notre modeste situation et me rendre utile à tous mes collègues, voilà, en résumé, mes souhaits.

» Votre ami,

» B. FRAYSSI,

» officier d'Académie, directeur de l'école primaire supérieure de Montcuq. »

Clergé. — M. de Bercegol, vicaire de St-Barthélemy, est nommé curé de Lamadeleine, en remplacement de M. l'abbé Héritié, appelé à une cure des Pyrénées-Orientales.

Mouvement dans l'instruction primaire. — Par arrêté en date du 26 novembre, M. le Préfet du Lot a nommé instituteurs :

A Sonac, M. Espitalié, précédemment à Lunégrade ;

A Gréalou, M. Pourcille, précédemment à Sonac ;

A Lunégrade, M. Pouget, précédemment à Gréalou.

Par le même arrêté, sont nommées institutrices :

A Fages (Luzech), Mlle Cassagnes, précédemment à Montet et Bouxal ;

A Montet et Bouxal, M<sup>me</sup> Asfaux, précédemment à Trébaix (Villesègue) ;

A Trébaix (Villesègue), M<sup>me</sup> Barrières, précédemment à Fages (Luzech) ;

A Mechmont, M<sup>me</sup> Arènes, précédemment à Saint-Génès (Montcuq) ;

A Saint-Génès (Montcuq), M<sup>me</sup> Espitalié, précédemment à Blanzaguet (Pinsac).

La Lyre Cadurcienne, à l'occasion de la Ste-Cécile, offrait mardi soir, à ses membres honoraires, un punch, dans la salle des Variétés.

La plus grande cordialité n'a cessé de régner pendant toute la soirée.

La Société a exécuté à cette occasion, les meilleurs morceaux de son répertoire, qui ont été rendus avec un brio et un entrain remarquables. Nos félicitations, à M. Combes, directeur et nos remerciements, à M. Boutet, le sympathique président de la Société.

Affaire Peyrot. — La Cour d'assises de Tarn-et-Garonne aura à juger, le vendredi 10 décembre, l'affaire des majorations dans le cobage de l'emprunt d'Arcambal.

MM. Peyrot, entrepreneur, et G... conducteur des ponts-et-chaussées, sont prévenus de corruption de fonctionnaire public.

Bal des chasseurs. — La réunion annoncée pour l'organisation du bal des chasseurs, a eu lieu dans une des salles de la Mairie. Il a été décidé qu'il serait donné un bal de charité ; que la date de ce bal serait ultérieurement fixée et qu'une souscription serait ouverte à 5 fr. par tête.

Une nouvelle réunion, composée de tous les membres souscripteurs, aura lieu le jeudi 9 décembre, à la même heure, pour élire la commission et fixer la date définitive de ce bal.

Révocation. — Par décret, en date du 27 novembre dernier, M. le président de la République a révoqué de ses fonctions, M. Bénéch, maire de la commune de Saint-Chamarand.

Adjudication. — Le 25 décembre 1886, à 9 heures du matin, il sera procédé, à Cahors, à l'hôtel de la préfecture, à l'adjudication, au rabais et sur soumissions cachetées, de la fourbiture, pendant six ans, des matériaux bruts ou cassés destinés à l'entretien des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun du département.

Arrestation. — La police de notre ville a procédé à l'arrestation du nommé Papisardo, originaire de Nice, repris de justice. Cet individu, trouvé en état de vagabondage et mendiant, a déjà subi huit condamnations.

Limogne. — La nommée Fanny Da-blanc, âgée de 20 ans, originaire de Lentillac, canton de Lauzès, était, en 1885, servante chez M. Bro, de Noyrat, commune de St-Martin-Labouval, lorsque son état de grossesse l'obligea à se retirer chez ses parents. Wantant se venger du sieur Casimir Larroque, métayer, qu'elle accuse de l'avoir mise dans cet état, elle se rendit à Noyrat le 22 courant, vers 9 heures



du matin, pour se faire remettre de l'argent par le sieur Laroque. Voyant qu'elle ne pouvait rien obtenir, elle lui lança du vitriol à la figure. Laroque fut atteint dans le cou; les blessures ne sont pas graves.

— La femme Escout, de Varaire, canton de Limogne, ayant quitté son mari pendant quelque temps, était revenue vivre avec lui.

Lundi matin, au moment de manger la soupe, Escout était sorti pour quelques minutes; en rentrant, il ne trouva pas sa femme dans la maison. Vouant manger sa soupe qui était sur la table — tout le reste avait été enlevé — il s'aperçut qu'elle était empoisonnée avec des alouettes.

Escout alla de suite faire sa déclaration à la gendarmerie. La justice informe.

— Victorine David, âgée de 28 ans, habitant la commune de Laramière, accouchait, le 1<sup>er</sup> novembre 1886, d'un enfant du sexe masculin qu'elle garda entre le matelas et la paille de son lit pendant deux jours. Au bout de ce temps, elle le plaça dans un mouchoir et vint le jeter dans une fontaine appelée le *Mortier*, à 500 mètres de sa maison. Quelques jours après, le sieur St-Martin, voulant aller boire à cette fontaine, aperçut un paquet qui surnaageait: l'attirant à lui, il découvrit le cadavre d'un nouveau-né. Il vint faire part de sa découverte à la gendarmerie de Limogne qui se rendit sur les lieux avec le juge de paix du canton. Après des aveux complets, Victorine David a été arrêtée et conduite à Cahors.

**SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT**  
Séance du 8 novembre 1886.

Présidence de M. JULES COMBARIEU président  
Présents: MM. Larousilhe, secrétaire général, l'abbé Gary, secrétaire archiviste, Malinowski, Leboeuf, l'abbé de Larousilhe, Girma, Delpérier, Valette, Valdiguié.

M. le président dépose deux brochures de M. Laroumet, intitulées: le *Docteur à ses lettres et le Costume au Théâtre*. Il en fait l'analyse.

M. le secrétaire général dépose:

- 1 Le bulletin périodique de la Société Ariégeoise;
- 2 Le bulletin de la Société d'Agriculture du Lot;
- 3 Le *Feu-Follet*, n° 107;
- 4 Journal d'Histoire naturelle, de Bordeaux, n° 10;
- 5 Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie;
- 6 Bulletin de la Société de Borda, 1886, (3<sup>e</sup> trimestre);
- 7 Société archéologique de Bordeaux;
- 8 Revue des travaux scientifiques, nos 3, 4, et 5;
- 9 Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, etc, n° 2;
- 10 Revue historique du département du Tarn, n° 7;
- 11 Revue horticole des Bouches-du-Rhône, n° 387;
- 12 Feuille des jeunes naturalistes;
- 13 Société d'histoire naturelle de Toulouse;
- 14 Revue des langues romanes;
- 15 Bulletin de la Société de Géographie;
- 16 Bulletin de la Société d'archéologie, de la Drôme;
- 17 Bulletin de la Société des Antiquaires, de Picardie;
- 18 Revue Africaine;
- 19 Revue du département du Tarn;
- 20 Le Jardin botanique, offert par l'auteur, M. Lucien Cazals;
- 21 Le Tombeau de saint Pierre de Vérone, offert par l'auteur, M. Paul de Fontenilles;
- 22 Mémoire de la Société des lettres, de Barle-Duc, tome III, IV et V;
- 23 Journal d'hygiène;
- 24 Annales du musée Guimet.

M. Girma dépose, de la part de M. Magloire, négociant à Limogne, une belle pièce d'argent de Henri II (1554). La Société vote des remerciements à M. Magloire.

M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique, invitant la Société à exprimer son avis sur la meilleure date à donner aux réunions annuelles de la Sorbonne. La Société exprime le désir que l'époque des vacances de Pâques, jusqu'ici adoptée, soit maintenue.

Il lit ensuite une seconde lettre de M. le ministre de l'instruction publique, exprimant le désir que les personnes qui préparent actuellement des travaux pour le Comité des travaux historiques sur les *Assemblées générales* des communautés, d'habitants, ne négligent pas les documents relatifs aux délibérations sur des intérêts religieux.

Le même membre lit une pièce de vers intitulée *Esrar*, mot arabe, qui désigne le *Haschisch*, de M. Ange Peeméja, publiée en feuilleton dans le *Praticien*, Journal de médecine, offert à la Société par M. le docteur Leboeuf.

Sur la proposition de M. Girma, la Société charge M. le secrétaire général d'envoyer à la Société Ethnographique, dont le siège est au palais du Trocadéro, à Paris, la collection complète du Bulletin.

Malinowski présente aux membres de la Société deux magnifiques fourches à quatre et cinq dents, en bois de micocoulier. Il exprime le vœu que le micocoulier soit cultivé dans notre département.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président,  
JULES COMBARIEU.

Pour le secrétaire empêché:

Le Secrétaire archiviste,  
J. GARY.

**Bibliographie**

**La Comédie de Molière: L'Auteur et le Milieu**, par G. LARROUMET, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

(Suite)

Quant à l'autre problème: Molière fut-il malheureux en ménage? M. Larroumet le discute aussi fort bien dans l'étude qu'il consacre à Armande. Ici, pourtant, nous sommes moins convaincu. Sans doute, ce ne furent que des racontars et des allusions de jaloux, de rivaux, d'ennemis; sans doute, Armande fut une coquette sans cœur et tout ce qu'il plaira à M. Larroumet de dire; sans doute, la « Fa-meuse Comédienne » est un odieux pamphlet; sans doute, les intrigues qu'il prête à Armande sont ou invraisemblables, ou impossibles historiquement. Sans doute, on en dit toujours en ces matières plus qu'il n'y en a... et pourtant je ne jurerai pas que les autres n'eussent un peu raison dans leurs dires. J'avais lu l'étude dans la *Revue des Deux-Mondes*, elle m'avait à demi persuadé; les *Controverses* de M. Loiseau, que je suivis dans le *Temps*, me semblèrent moins fortes que les raisons de M. Larroumet, et pourtant, s'il fallait me résoudre, peut-être essaierais-je de mettre M. Larroumet et M. Loiseau d'accord par un peut-être digne de la consultation du *Mariage forcé*. Il y a toujours à craindre d'être trop affirmatif en ces matières.

L'étude sur La Grange est précieuse parce que, à l'histoire du « jeune premier » du théâtre de Molière, grâce à la part qu'y prit La Grange, M. Larroumet a joint l'histoire de la troupe de Molière et celle de la fondation de la Comédie Française. Figure sympathique, ami dévoué de Molière, de la troupe, du répertoire et des traditions de la maison, il nous arrêterait plus longtemps si nous n'avions hâte d'arriver à Molière.

Il est dans tout le livre, et c'est bien lui qui fait le fond de l'enquête, même alors qu'elle semble porter sur d'autres. Son éducation, l'histoire des premières années, la période de lutte se trouvent racontées dans l'étude sur Jean Poquelin. Sa vie aventureuse dans le Midi, à la poursuite de la gloire et de la fortune — que Madeleine met à l'intérêt — sa vie privée enfin, à Paris, lorsque le succès est venu; on les a tout au long dans les trois études que nous venons d'analyser: « L'influence que les faits de son existence avaient eue sur ses pièces, dans quelle mesure ils pouvaient en expliquer la suite, l'inspiration, la portée, la valeur diverse », telle était la recherche que M. Larroumet s'était proposée jusqu'ici. Avec les deux derniers chapitres, nous abordons plus directement le grand homme que nous connaissons maintenant mieux. Ses rapports avec Louis XIV et la cour, nous fournissent encore quelques traits — les derniers — et plutôt sur l'histoire même de ses pièces. Ils nous expliquent la liberté de parole et d'inspiration du théâtre de Molière. Tout ce chapitre est neuf par bien des endroits. On y trouve discutée et réduite à son point la question, si débattue, de la protection de Louis XIV et des rapports du grand roi et du comédien. Et enfin, l'homme se dresse devant nous, non plus sous le type conventionnel et ordinaire, mais le vrai Molière, plutôt laid que beau. Nous l'accompagnons dans le monde, aux réunions d'amis du Vieux Colombier; nous pénétrons dans son âme; il se révèle à nous avec sa morale moyenne, ses opinions légèrement sceptiques: nous le visitons chez lui, nous causons avec sa vieille servante, La Forest; triste, malade, d'une maladie physique et d'inquiétudes morales, nous le suivons au théâtre; et peu à peu, après que le comédien s'est révélé à nous, nous connaissons d'une intimité pleine l'homme lui-même: « Médiocrement chrétien et peu respectueux dans un siècle imprégné de foi et d'esprit hiérarchique, épicurien de goûts et de conduite, à la fois en retard et en avance sur son temps... » avec des manques et des hardiesses, et « dans une profession et des circonstances également difficiles, ce grand homme fut en même temps un brave homme ».

Tel est ce livre dont on n'a pu effleurer ici que les sommets, un des livres de critique les plus sûrs qui ait paru depuis bien des années et qui demain sera classique; avec cela écrit d'une plume élégante et alerte, œuvre d'un lettré vraiment délicat en même temps que d'un érudit de science étendue et qui, sans superstition de mauvais aloi, sachant louer où il faut, mais réservant toute son indépendance, dans l'admiration même, révèle vraiment le talent d'un maître.

CH. CODORNIU.

(Voir le numéro du 30 novembre)

**AGRICULTURE**

**Bulletin viticole.** — Les affaires ont été peu actives à Bercy et à l'Entrepôt pendant la semaine écoulée. Le commerce de détail se montre rebelle à toute augmentation. Aussi, sous cette pression, les détenteurs se sont vus obligés de diminuer un peu les cours du soutirage. Nominale, ils conservent les côtes de 170 fr. pour les premiers choix, 165 pour les deuxièmes et 160 à 155 pour les troisièmes, mais effectivement on les obtient avec deux et trois francs de réduction; d'autres pour le même prix sont d'une qualité bien supérieure à ceux de l'année dernière.

On écrit de Bordeaux que les demandes du commerce, soit de la région, soit de l'intérieur,

sont toujours aussi actives dans les vignobles de la Gironde, et les affaires traitées dans ces derniers jours ont encore eu une certaine importance.

Dans les vignobles qui bordent le littoral de la Charente-Inférieure et dans ceux des îles de Ré et d'Oléron, les affaires continuent à être assez actives. Les vins blancs s'élèvent pour la distillerie à 250 francs le tonneau nu, et les vins rouges des îles, très beaux cette année, se paient couramment 315 à 320 francs le tonneau sans logement.

Dans la Dordogne, le calme a succédé au petit mouvement des semaines précédentes, ce calme est attribué aux exigences de la propriété et aussi à la rareté de la marchandise, aussi bien en vins vieux qu'en vins nouveaux.

Les vins dans le Lot-et-Garonne donnent lieu à quelques affaires, mais moins importantes que précédemment; les prix y sont bien tenus à partir de 320 francs le tonneau pour les qualités ordinaires, les crus de Bazet sont vendus de 400 à 450 suivant réussite.

Les achats sont de moins en moins actifs dans tous les vignobles méridionaux; les demandes du dehors sont moins nombreuses; en somme, les quelques transactions qui se sont opérées dans ces derniers jours ont été peu importantes et n'ont porté guère que sur des reventes avec prime variant de 2 à 4 francs par hectolitre sur les prix du début de la campagne: il n'y a tendance à la baisse que sur les petits vins.

Dans le Roussillon, les affaires sont des plus calmes, le acheteurs se sont retirés devant les prétentions inabordable des propriétaires de vins supérieurs; on ne réalise dans cette région que des qualités ordinaires à des prix qui varient de 33 à 36 fr. la charge de 120 litres.

Sur la côte du Lot les rares vins réunis cette année, se paient de 120 à 150 francs les 220 litres.

**Montcuq.** — On nous écrit:

A cette heure, il n'est plus question de transactions sur les vins.

Les cours sont tombés tout d'un coup.

Les demandes font absolument défaut et nos propriétaires ne peuvent plus se défaire de leur récolte à aucun prix.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Direction de M. Caron.

Samedi 4 décembre 1886.

**Gillette de Narbonne**

Opéra comique en 3 actes, musique d'Audran.

LE SPECTACLE COMMENCERA PAR

**LE PERROQUET DE MA MÈRE**

Comédie en un acte, de M. Paul Roche.

**DERNIÈRE HEURE**

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

Séance du 1<sup>er</sup> décembre

SUITE DU BUDGET DE LA GUERRE

Les chapitres 12, 13 et 14 sont adoptés.

M. de la Billais, sur le chapitre 15, demande que toutes les fournitures pour l'armée soient demandées à l'industrie française.

M. le ministre de la guerre. — L'administration de la guerre a dû appeler les étrangers à l'adjudication des dernières fournitures, surtout en ce qui concerne les conserves, parce qu'elle y a trouvé une économie de 4 millions.

Le chapitre 15 est adopté, ainsi que les chapitres 16 à 19 (service de santé).

Un amendement de M. de Martimprez, tendant à réduire de 45,000 fr. le chapitre 20 (service des marchés), est repoussé, ainsi qu'un autre amendement de M. de Lanjuinais, portant réduction de 60,000 fr. sur le chapitre 21 (habillement et campement).

Les chapitres 25 à 32 sont adoptés (lits militaires, transports, recrutement, recensement, harnachement).

Une proposition de M. Thiers demandant une réduction de 320,000 fr. sur le chapitre 33 (matériel de l'artillerie), est repoussée.

M. de Plazanet demande la suppression au chapitre 46 de la subvention de 140,000 fr. au cercle militaire.

M. de Cassagnac est d'avis qu'il faut voter le crédit, sous cette réserve cependant, que ce soit une fois pour toutes et qu'on n'entre pas dans la voie des subventions annuelles. (Assentiment unanime.)

Tous les autres chapitres du budget de la guerre sont ensuite adoptés.

On assure, dans les cercles turcs, que la France et la Turquie marchent complètement d'accord dans la question égyptienne.

L'ex-impératrice Eugénie a traversé mardi soir Paris, se rendant à Turin.

**BOURSE.** — Cours au 1<sup>er</sup> déc.

3 0/0	83 40
3 0/0 amortissable (ancien)	100 00
3 0/0 id. 1884	86 45
4 1/2 0/0 ancien	104 00
4 1/2 0/0 1883	109 80

**Dernier cours du 1<sup>er</sup> déc.**

Actions Orléans	1,330 00
Actions Lyon	1,250 00
Obligations Orléans 3 0/0	393 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	328 50
Obligations Lombardes (jouissance)	323 50

Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	349 25
---	--------

**La Revue Illustrée**

On connaît la *Revue Illustrée*, cette publication si remarquable par la pureté de l'exécution typographique, la beauté du papier, le choix de ses collaborateurs, la supériorité de ses gravures et de ses reproductions en couleurs.

Elle vient de donner, pour clore sa première année d'existence, un *Numéro Etrennes* qui est un véritable numéro à surprises. On y trouve des nouvelles de Halévy, et de Mirabeau, des vers de François Coppée, de Jean Richepin, d'Armand Silvestre, des fantaisies de Gyp et d'Abraham Dreyfus, un morceau de musique de Massenet, le tout absolument inédit, merveilleusement illustré, et accompagné de magnifiques gravures d'après Van Beers, Chaplin, Arcos, Boutet de Monvel, Luc-Olivier Merson, Lepère, Sinibaldi, etc.

Ce numéro exceptionnel, de plus de 100 pages, coûte 3 francs. On souscrit chez les principaux libraires ou à la Librairie d'Art, 125, boulevard St-Germain, Paris. De même pour les abonnements: 6 fr. par trimestre; 9 fr. par semestre; 36 fr. pour l'année.

**Guérison radicale obtenue au bout de 8 jours**

Ile-d'Yeu (Vendée). Je souffrais de douleurs rhumatismales dans l'épaule gauche, de ballonnement du ventre et, de plus, d'un chaud et froid; huit jours après avoir commencé l'emploi de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50, tout avait disparu comme par enchantement; aujourd'hui je me porte à merveille. J'autorisai de bon cœur M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à donner à ma lettre toute la publicité qu'il jugera à propos. Th. Bernard. Légalisation de la signature.

**UNE MINUTE DE BON CONSEIL**

..... vaut mieux que quarante ans de réclame! Aussi, sans nous attarder sur les qualités des Pastilles BRACHAT, popularisées, d'ailleurs, par des milliers de guérisons, nous nous faisons un devoir de donner ce bon conseil à nos lecteurs: Dès que vous êtes pris par un rhume ou une affection de la gorge, n'hésitez pas au milieu de pâtes et sirops innombrables: c'est aux Pastilles BRACHAT, faites de *Sève de Pin*, de *Lactucarium* et de *Codéine*, qu'il faut tout de suite avoir recours. En quarante-huit heures après en avoir fait usage, le jeu des poumons redevient facile, l'irritation de la toux se calme, toute souffrance disparaît.

Demandez les Pastilles BRACHAT dans toutes les pharmacies. La boîte, 1 fr. 50, contre mandat ou 10 timbres-poste, adressés à M. BRACHAT, pharmacien, 61, rue Leyteire, Bordeaux.

Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies.

**AVIS IMPORTANT POUR LA SANTÉ**

50 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de gorge; sans sels d'opium, tels que morphine ou codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôt dans les Pharmacies.

**Demandez partout**

**Le Rhum St-Georges**

GOUTEZ ET COMPAREZ !!

Éviter les contrefaçons

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

**PÉRONOSPORA OU MILDEW**

L'USINE D'ENCOUDRILLE prépare, au prix de 12 francs les 100 kilos pris en Gare de Gimont (Gers), la

**CHAUX CUIVRÉE**

Qui permettra aux Propriétaires de traiter préventivement leurs vignes contre le Péronospora ou Mildew (cause de la chute des feuilles).

Cette chaux cuivrée rendue impalpable au moyen de pulvérisateurs et de tamis spéciaux s'emploie, au gré des propriétaires, ou mélangée avec le soufre, comme pour les souffrages ordinaires, ou délayée dans l'eau et alors répandue sur les feuilles comme traitement liquide. Le mélange de soufre et de chaux cuivrée prêt à employer, est livré au prix de 20 francs les 100 kilos.

Adresser les demandes de renseignements au Gérant de l'Usine d'Encoudrille, par Gimont (Gers).



Etude de M<sup>e</sup> Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

**EXTRAIT**

**Saisie immobilière**

Adjudication fixée au huit janvier prochain.

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Laborde, huissier à Cahors, en date du quatre septembre dernier, dénoncé le seize du même mois de septembre, transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-trois dudit mois, volume 409, numéros 44 et 45.

Il a été procédé, A la requête de M. Charles-Léon Pagès-du-Port, ancien notaire, demeurant autrefois à Castelfranc et maintenant domicilié au Cayrou, commune d'Albas; lequel a constitué aux fins des présentes M<sup>e</sup> Scipion Delbreil, avoué, près le Tribunal civil de Cahors, y demeurant Cours de la Chartreuse, n<sup>o</sup> 10.

Sur la tête et au préjudice de : 1<sup>o</sup> Jean Baptiste Alagnou, ancien perruquier; 2<sup>o</sup> Marcel Alagnou, son fils et 3<sup>o</sup> Jean-Baptiste Alagnou, sabotier et Marie Bouyssié, mariés, propriétaires, tous domiciliés à Castelfranc.

A la saisie réelle des biens ci-après désignés :

**Biens saisis et à vendre :**

- 1<sup>o</sup> Une vigne, située au lieu appelé les Grèzes, formant le numéro 29, section H, du plan cadastral de la commune de Luzach, d'une contenance approximative de trente-deux ares quatre-vingt-dix centiares, quatrième classe, d'un revenu de quatre francs soixante-un centimes;
- 2<sup>o</sup> Une terre, située au lieu appelé Combe de Liboup, formant le numéro 91, section J, du plan cadastral de ladite commune de Luzach, d'une contenance approximative de dix-sept ares, trente centiares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de deux francs quarante-quatre centimes;
- 3<sup>o</sup> Une vigne, située au lieu appelé Combe de Liboup, formant le numéro 94, section J, du plan

cadastral de ladite commune de Luzach, d'une contenance approximative de soixante-un ares quatre-vingts centiares, cinquième classe, d'un revenu de trois francs quarante centimes;

4<sup>o</sup> Une autre vigne, située au lieu appelé Mas Redoulet, formant le numéro 308, section J, d'une contenance approximative de vingt-huit ares trente centiares, quatrième et cinquième classes, portée à la matrice cadastrale de ladite commune de Luzach, pour un revenu de trois francs vingt-six centimes;

Les deux vignes ci-dessus désignées sont perdues. 5<sup>o</sup> Une maison, située au lieu de Castelfranc, comprise sous le numéro 819, section A, du plan cadastral de ladite commune de Castelfranc. Cette maison habitée et jouie par Alagnou, sabotier, se compose d'une boutique au rez-de-chaussée et et chambre au premier étage, confrontant du nord-est à chemin vicinal de grande communication n<sup>o</sup> 9, sur lequel se trouve ou s'ouvre la porte d'entrée du sud-est à maison d'Henri Pagès, boucher; son toit est couvert en tuiles creuses, dite canal;

6<sup>o</sup> Le sol de cette maison, situé audit lieu de Castelfranc, et figurant au plan de la matrice cadastrale de ladite commune de Castelfranc, sous le numéro 849, section A, il est d'une contenance approximative de quarante centiares et d'un revenu de cinquante-quatre centimes, première classe;

7<sup>o</sup> Une pâture, située au lieu de Cap de Combe de Cazal, figurant au plan cadastral de ladite commune de Castelfranc, sous le numéro 451, section B, d'une contenance approximative de sept ares vingt centiares, troisième classe, d'un revenu de sept centimes;

8<sup>o</sup> Une autre pâture, située au lieu appelé Pech d'Engarene, figurant au plan cadastral de ladite commune de Castelfranc, sous le numéro 674, section B, d'une contenance approximative de trente-cinq ares, soixante centiares, d'un revenu de trente-six centimes, troisième classe;

9<sup>o</sup> Une maison, formant le numéro 887 (partie), section A, du plan cadastral de ladite commune de Castelfranc, située au chef-lieu de cette même commune.

Elle est habitée et jouie par Jean-Baptiste Alagnou, père, ancien perruquier et Marcel Alagnou, son fils, qui en sont usufruitiers.

Elle se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage et confronte du nord-ouest avec maison de Dupin, du nord-est avec patis, cour et maison

de Foissac, du sud-est avec rue Notre-Dame, sur laquelle s'ouvre la porte d'entrée du sud-ouest avec le chemin vicinal de grande communication n<sup>o</sup> 9.

Dans la saisie du présent article, se trouve comprise une écurie ne faisant d'ailleurs qu'un seul et même bâtiment avec la maison, lequel bâtiment est saisi avec son sol, porté à la matrice cadastrale de ladite commune de Castelfranc, pour une contenance approximative de quatre-vingt-huit centiares. La maison figure audit plan cadastral pour un revenu de dix-huit francs, cinquième classe.

Il est expliqué que la nue propriété de ladite maison, est saisie sur la tête et au préjudice de Jean-Baptiste Alagnou, sabotier et de Marie Bouyssié, sa femme, qui en sont propriétaires et que l'usufruit de la même maison est saisi sur la tête et au préjudice de Jean-Baptiste Alagnou, ancien perruquier, et de Marcel Alagnou, son fils;

10<sup>o</sup> Une vigne, perdue, située au lieu dit Pech de Rayet, formant le numéro 684 (partie), section B, du plan cadastral de la commune de Labastide-du-Vert, d'un revenu de sept francs soixante-quatre centimes, deuxième, troisième et quatrième classes.

Cet article figure à la dite matrice cadastrale, pour une contenance de un hectare cinquante-trois ares vingt centiares. Mais le tiers de cet immeuble ayant été attribué à Henri Alagnou, frère de Jean-Baptiste Alagnou, sabotier, partie saisie les deux tiers en contenance sont seulement compris dans la présente vente, à prendre du côté de l'ouest soit une contenance de un hectare deux ares quatorze centiares.

Cet article est porté au plan cadastral de la commune de Labastide-du-Vert, sur la tête de Jean-Baptiste et Henri Alagnou. Tous les biens ci-dessus sont la propriété de Jean-Baptiste Alagnou, sabotier; mais l'usufruit de la maison portée à l'article neuf du présent placard, appartient aux dits Jean-Baptiste Alagnou, ancien perruquier et Marcel Alagnou, son fils, sur la tête desquels il a été saisi.

Tous les biens ci-dessus sont situés dans les cantons de Luzach et Catus, arrondissement de Cahors.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des dits biens saisis a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, le douze octobre dernier et publié à l'audience du dit tribunal du vingt novembre courant et l'adjudication des dits biens a été continuée au huit janvier prochain.

En conséquence l'adjudication des biens ci-dessus aura lieu le **samedi huit janvier** prochain à l'heure de midi à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors au Palais de Justice de cette ville.

**Mises à prix :**

La dite adjudication aura lieu en trois lots sur les mises à prix suivantes :

Le premier lot composé des articles un, deux, trois, quatre et dix du présent placard, sur la mise à prix de dix francs ci..... 10 fr.

Le deuxième lot composé des articles cinq, six, sept et huit du dit placard sur la mise à prix de dix francs ci..... 10 fr.

Le troisième lot composé de l'article neuf sur la mise à prix de dix francs ci..... 10 fr.

Ce dernier lot étant grevé d'un usufruit en faveur de Jean-Baptiste et Marcel Alagnou et comme tous les créanciers n'ont pas de droit sur cet usufruit, il est convenu pour la confection de l'ordre que sur le prix de ce lot, la moitié sera attribuée pour l'usufruit et l'autre moitié pour la nue-propriété.

Les frais de poursuites tiendront en augmentation du prix.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable.

Cahors, le vingt-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant, DELBREIL

Enregistré à Cahors, le ..... novembre mil huit cent quatre-vingt-six, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT, receveur.

**Grande Culture**

**Vignes Américaines et Franco-Américaines**

150,000 Racinés à la vente

S'adresser : à Jules PÉRIÉ, Pépiniériste

à AGEN (Lot-et-Garonne).

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.

Riparia rouge, racinés, depuis 5 fr. 50 le cent.  
Herbemont, racinés, depuis 15 fr. le cent.

**RAISINS A BOISSON**

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ETOILE :

**COUSTILLAS Jeune**, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

**VIN DE TABLE**

Garanti naturel et sans plâtre

**A. BACH**  
CAHORS

Pièce de 225 litres.. 110 fr.  
1/2 pièce de 115 litres.. 58 fr.  
Franco à domicile pour la ville et dans toute l'étendue du département du Lot.

Envoi franco d'échantillons sur demande

NOTA. — Les échantillons sont envoyés en double cachetés, afin que l'acheteur puisse à l'arrivée, contrôler la parfaite conformité de l'expédition.

**DENTS & DENTIERS**

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

**\* AUDOUARD \***

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

**A BRIVE**

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONTE Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr. EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Le propriétaire-gérant, Layrou.

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

**CADRETT**  
**DU LOT**  
**GAJILL**

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

Une invention de portée éminente protégée par de nombreux brevets en France et à l'étranger est la

**Machine à coudre rotative à deux bobines**

de **Junker & Ruh** cousant par en haut et par en bas directement de la bobine.

La machine, montée avec la plus grande précision est d'un décor tout à fait luxueux, elle donne un point à double piqûre d'une beauté parfaite et est d'une indéfectibilité hors ligne, extrêmement silencieuse et fort peu soumise à l'usure, car le mécanisme est d'une simplicité vraiment remarquable, ses mouvements étant rotatifs.

La marche est si douce et lestée et le manèment si facile, que cette machine de bonté supérieure et bien plus apathique aux interruptions que toute autre, peut être dirigée par un enfant.

L'aiguille extrêmement courte ne peut jamais se trouver en collision avec la navette, de là une grande économie d'aiguilles.

Chaque machine porte la marque de fabrique déposée et reproduite ci-dessus ainsi que le nom de la fabrique en toutes lettres.

En vente chez : **Charles Desprats**, Ancien Maison Cangardel 4<sup>me</sup> fils aîné, 6 rue de la Liberté, Cahors (Lot).

On demande des représentants cantonaux.

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES Ayant obtenu la Grande

**MÉDAILLE D'OR**

à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGEAUD & LACOSTE**  
PÉRIGUEUX

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sagny forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

SI RÉCOMPENSES ET MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR.

3 prix de ordre de mérite

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR